L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 8 JANVIER.

PAQUEBOTS DU BAYOU SARA, DE LA COTE ET LAFOURCHE.

NINA SIMMS ..... Capitaine F. F. Gross.
Le Vendredi ..... à 10 heures du matin.
ROB. WORTHINGTON ..... Capitaine Dugas.
LAFOURCHE ..... Capitaine W. Crutchfield.
Le Mardi ..... à 5 heures du soir.
Le Dimanche ..... à 5 heures du matin.

Pour Lafourche, Donaldsonville et tous les débarcadères de la ligne.

WM. PERA ..... Capitaine Dugas.
Le Mardi ..... Samedi.
Le Samedi ..... à 5 heures du soir.

Les comptoirs pour le bout de fleuve, devront être expédiés par ses propriétaires après le 1er décembre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 119 de la rue du Commerce, à

A. C. GODDIN.

Paquebot Indépendant de Bayou Lafourche.

POUR BAYOU LAFOURCHE, DONALDSONVILLE, et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide vapeur

J. M. SHARP, ayant été complètement réparé et refondu de nouveau, va reprendre régulièrement son service. Il part les passagers, partira régulièrement les Mercredis et Samedis de chaque semaine, à 5 heures du soir.

MARCHANDISES et reportée les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

H. DE PASS et G. LANDRY, Commis.

Paquebot Indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, BETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. M. King, commencera ses voyages réguliers pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Betty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune ligne quelconque. 18 dec—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, entre Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf & Bay. St Joseph, Capt. Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour de départ, tous les deux MARDIS, à 5 P. M.
Ce vapeur, Memphis, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. GORDON A. GUSTMAN,
Capitaine J. M. White,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Grand Gulf, Providence, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le bateau à vapeur se rollant, à Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans, fera le service des Rivières Yazoo et Tallahatchie, Sharp Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de remboursement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le vapeur
Memphis, Capitaine E. Gross,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le magnifique vapeur
Natchez, Capitaine Wm. Richardson,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le magnifique vapeur
Vicksburg, Capitaine Wm. Richardson,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le magnifique vapeur
Grand Gulf, Capitaine Wm. Richardson,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le magnifique vapeur
Bay St. Joseph, Capitaine Proof,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Le magnifique vapeur
Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. B. Dabezac et Co, Agents.

Grande Route de la Malle du Sud
PAR LA VOIE DE
Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la
Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

Le seul passage
sur lequelle n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$71 50	Columbia	$42 65
Nashville	70 75	Raleigh	52 30
Louisville	53 85	Knoxville	53 75
Cincinnati	49 20	Lynchburg	42 25
Indianapolis	44 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	50 25	Lynchburg	37 50
Richmond and Ohio	56 25	Petersburg	52 50
Richmond	56 25	Norfolk	54 25
Niagara	56 25	Richmond	53 75
Albany	70 50	Washington	54 50
Utica	67 50	Baltimore	56 15
Harrisburg	62 50	Philadelphie	60 65
Wilmington	55 25	New York	63 50
Washington	50 25	Boston	68 50

Deux convois express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 5 heures du soir, et arrivent à Lynchburg, Charlottesville, Lincoln, Washington, Alexandrie, Chattanooga, Knoxville pour Washington, Charleston, Savannah et tous les points de l'Atlantique et des Carolines.

Tout autre objet sera transporté la grande vitesse.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a pas d'obligation d'acheter cette route.

Pour les billets, s'adresser au rois des rues Camp et Commerce, au dessous du City Hotel; aux hôtels de la rue St. Charles, au Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

THAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de intéressés qui a eu lieu le 17 de ce mois, THAS. ROMAN a été élu président.

M. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs :

Chas Roman	Wm A. Shropshire.
R L. Millaudon.	P. A Peterson.
Stanly Plauché Judd	N N Moody.
Thomas Payne	F. Miquel.
Georges Pelzy.	Benj. W. Judd.
Auditeur Public.	

— INSPECTEUR MARITIME —
B. L. Robertson jr. 2 dec—3m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudieres à sucre, des Machines à desscher, des Moulins à sucre, des Presses à coton, des Vis de Marcail, des Boue ses à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sucre.

LEEDS & Co.
14 sept—6 m

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
No 11 Rue Royale entre Conti et Bienville,

premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurateur sera toujours pourvu de tout ce le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance contre le Feu de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL $2,000,000
Emission de policies payables or or en livres sterling.
E. G. MUSGROVE, agent général.
6.7. ..... Cornondelet 6.7. 19janv6m

JACOB OTT, Entrepreneur.

ESPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les voutes.

Les ordres à la Nlle Orléans, Carrie Tivoli, ou chez L. B. JURAND, rues Toulouse et Chartres, seront aussi promptement exécutés. 15 nov—1an

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SUCRE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
POIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A SANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann « des moulins mais et à farine, perfectionnés par

THOS. B. SODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9.

1fév—1lm—lan

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Ralisses Story)

WM. WHANN ..... Président
LOUIS C. HANNEMAN ..... Vice-Président
E. N. GANUCHEAU ..... Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EWELL, LOUIS SCHNEIDER,
A. B. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. McCAN, J. M. LAFEVRE,
W. W. HOWE, B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH,
H. GUILLOT.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$850,910 49
Sur les risques de rivière	300,336 05
Sur les risques de mer	337,331 32
Total des primes	$1,483,579 86
En moins : assurances risques nouveaux pris le 31 mai 1867	$294,172
Primes remboursées	23,353 39 — 320,137 39
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,183,342 47
Portes payables à Paris	
Sur les risques d'incendie	$311 225 88
Sur les risques de rivière	12 719 45
Sur les risques de mer	278,627 60
	$789,570 93
Taxes	53,550 97
Ré assurances : Dépenses	
Profits, pertes, moins total	
	735,302 44 — $326,533 99
Bénéfice net	$256,810 84
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Propriétés foncières	$150,617 87
Prêts sur garantie par hypothèques	301,880 18
Billets garantis par nantissements	199,000 00
En caisse	12,750 52
Actions de banques et de chemin de fer	143,735
Primes en voie de perception	84,622 80
Bons de la Ville	99,630
Effets à recevoir	113,891 78
Scrip de Compagnies d'Assurance	36,715
Actions de Dry Dock Algiers	13,100
Actions de Steam "Lafourche"	3,000
Actions du "Marine Dry Dock"	2,950
Actions de "Mechanics Exchange"	1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,500
Total	$1,406,416 43
En malles	
Intérêts non réclamés et intérêts à payer au jullet prochain	$85,264 12
30 pour cent sur le capital, soit $100,000 payables en juillet prochain	30,548 50
Primes en voie de perception	224,122 — $339,934 2
Actif net	$1,077,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi ce 10 février 1867.
PAUL W. COLLENS,
Protonotaire-Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 10 février 1867, il a été résolu de déclarer un dividende on scrip, de quatre-vingt-dix pour cent, sur les primes gagnées, pour lequel, des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de faire un remboursement de TRENTE POUR CENT sur le CAPITAL DU SURPLUS DE 1859 et 1860, pour ceux d'intéressés qui tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Faig,
Chs. Sauvey,	Harold M. Goad,
Pierre Dias,	F. Maspero,
S. Q. Reif,	L. T. Landrie,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
E. Dumesnay	Inlis—3

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Primes pour l'année 1865 ..... $619,114 77
Primes pour l'année 1866 ..... 611,098 45
A déduire 31 décembre 1866 ..... 1,730 22 — 609,368 23
Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie de rivières et de mer, aux taux réduits des primes.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. PERKINS, Vice Président.
A. W. BUNTER, secrétaire.

— Directeurs —

A. MOULTON.	E K CONVERSE
A. H. MAY.	F P. STANTON.
JOHN T. MOORE.	ROBERT HARE.
JOS. PERKINS.	JOS. MONTGOMERY.
J. M. ALLEN.	H. LUDWIGSEN.
Comptable en langues	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

Les risques d'incendie et de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

THAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13, ... Rue de Chartres, ... 13,
A ..... seulement même rue No 109. ..... Rez-de-ch

PERUVIAN BARK BITTERS,

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT

Amer infaillible pour prévenir les Fièvres en Orient.

PREPARE, de No 68, rue St Charles, d'après la RECETTE D'UN MEDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une quantité considérable de la meilleure ECORCE JAUNE ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préservatif de la fièvre en fait, on sait, les médecins et pilotes du Mississippi, particulièrement au CLIMAT DU SUD, L'EPURATI DU SANG et autres affections, en FIEVRE ALBUMINEUSE.

LE MEME produit de la DISPEPSIE, de FINDIGESTION de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHEE, CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE BILIEUSE, de toutes les MALADIES provenant de FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co.,
seule propriétaires et fabricants.
Nlle-Orléans (Lou.), 124, rue de Chartres.
Gros L. KOLB jeune et Co, agents de la Compagnie, No 39, (Agents pour la vente en gros).
A VENDRE PAR TOUS LES Droguistes et MARchands de vins. 24 mars—1 an

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en cette de suite de trente gallons étant ouvertement prohibée, le soussigné a cru à propos de faire connaître qu'il continuera à vendre directement un ample approvisionnement de cet excellent article en bouteilles, le formulaire par sa commerce, par caisse ou lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON
Rue St-Louis, Nos 12 et 14,
Entre Chartres et Royale.

N. B.—La maison se tient constamment la provende la plus belle absinthe qui sorte en masse de commerce et de vente les marques Edouard Pernod. 6 janv—1 an

VIN DE CHAMPAGNE

Deux célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

L'soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Il se prie l'importation directe seront reçus avec le plus grand empressement aux bas prix et aux plus favorables conditions.

A. CAMUZET COUPRIE, Fils,
Rue St-Jean Nlle-Orléans.

GIVEN, BROWN & CO,

D. A. GIVEN,
H. E. BROWN.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON

et
COMMISSIONNAIR 58,
Rue de la Commune, No 126, Nlle-Orléans

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Primes pour l'année 1865 ..... $619,114 77
Primes pour l'année 1866 ..... 611,098 45
A déduire 31 décembre 1866 ..... 1,730 22 — 609,368 23

Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie de rivières et de mer, aux taux réduits des primes.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. PERKINS, Vice Président.
A. W. BUNTER, secrétaire.

— Directeurs —

A. MOULTON.	E K CONVERSE
A. H. MAY.	F P. STANTON.
JOHN T. MOORE.	ROBERT HARE.
JOS. PERKINS.	JOS. MONTGOMERY.
J. M. ALLEN.	H. LUDWIGSEN.
Comptable en langues	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

Les risques d'incendie et de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

THAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de intéressés qui a eu lieu le 17 de ce mois, THAS. ROMAN a été élu président.

M. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs :

Chas Roman	Wm A. Shropshire.
R L. Millaudon.	P. A Peterson.
Stanly Plauché Judd	N N Moody.
Thomas Payne	F. Miquel.
Georges Pelzy.	Benj. W. Judd.
Auditeur Public.	

— INSPECTEUR MARITIME —
B. L. Robertson jr. 2 dec—3m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ..... Cornondelet 57

ETAT DE NEW-HAVEN.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif ..... $4,650,000.
Actif ..... $1,650,000.

Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer garantis.
10 sept—6m

Compagnie d'Assurance des FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

29 ..... Rue Carondelet 29
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867— $413,636 62.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867 ..... $546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des policies contre les portes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. FALFEY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warner,
W. A. Johnson,	Wm Ball.
J. W. Burbidge,	Robert Pilkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M Scott,
L Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jno D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

Charte et Acte d'Incorporation

DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU PELICAN.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QUIL soit connu que ce vingt-neuvième jour de mois de décembre, mil huit cent soixante-sept, devant Narcisse Augustin Perret, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont venus et ont comparu personnellement les personnes dont les noms et signatures sont appendu au présent acte, qui ont déclaré avoir, en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles sont convenues et se sont engagées, et que par le présent acte elles conviennent et s'engagent, elles mêmes et ceux qu'elles représentent à établir une compagnie d'assurances, pour les objets, et sous les obligations, stipulations et règles ci-après définies, à savoir :

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican, et aura le droit de faire et de commencer ses opérations vers le sixième jour de décembre-prochain et aura le pouvoir pendant le terme plein et entier de cinq ans cinq ans, à partir de la date du présent acte, à moins qu'il n'en soit décidé autrement :

Il sera fait usage, par ladite Compagnie et par la dite Compagnie, d'un sceau portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, gravées et adoptées à nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont autorisés et employés entre les mains desquels devront être remises toutes citations, notifications ou autres commandements légaux de toutes poursuites qui pourront être intentées.

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarées être ainsi qu'il suit :

1o—Assurer les maisons, magasins et autres édifices les meubles et effets mobiliers et autres propriétés contre les risques et dommages d'incendie.

2o—Assurer les cargaisons, fret, profits, effets, marchandises, espèces métalliques, lingots, commissions, bénéfices, billets de banque, traites et lettres de change, bonds, obligations, et autres valeurs de la grosse et sur respondentia et généralement de faire toutes assurances appartenant à la ligne de commerce de transport et de navigation par mer.

La Compagnie pourra faire aussi telle autre commerce tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

ARTICLE TROISIEME.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont de cet Etat et les affaires de la Compagnie :

Lafitte, Dauthin & Co. trois mille parts,
E. Gaudin, trois mille parts,
T. Bailly Blanchard, Jr. trois mille parts,
B. L. Millaudon, trois mille parts,
C. Canon, trois mille parts,
Shropshire & Hathorn, trois mille parts,
Jos. Bendernagel, trois mille parts,
Peterson, Hill & Killet, trois mille parts,
Thomas C. Payne, trois mille parts,
Aaron Dreyfus, deux mille parts,
E. Gig ol, deux mille parts,
Benoit Fabre, deux mille parts,
Puig Brothers, deux mille parts,
John Pemberton, deux mille parts,
Fellx Marks & Co, deux mille parts,
Jos. Montgomery, deux mille parts,
W. J. Taylor, deux mille parts,
Léon & Israel, quinze cents parts,
Hurst & Co Limited, quinze cents parts,
S N. Moody, quinze cents parts,
Dupuy, Bonnabel & Co, quinze cents parts,
C. C. sampson, quinze cents parts,
S. Carnahan, quinze cents parts,
Levy & Lorber, quinze cents parts,
J. A. Bonnafon, quinze cents parts,
Jos. Bendernagel, quinze cents parts,
J. F. Fargaud, mille parts,
Dupre, Dreyfous & Co, mille parts,
J. Toyes, mille parts,
J. H. Sinnott, mille parts,
J. M. Lapeyre, mille parts,
A. Ronaet, mille parts,
J. G. Llopard & Co, mille parts,
Thos Murray, mille parts,
Peyroux, Lapeyre & Co, mille parts,
J. C. Forbes & Co, mille parts,
C. Fellow, mille parts,
Samuel M. T. Gill, mille parts,
Thomas & Foster, mille parts,
A. Dreyfus, mille parts,
Mayo, Hedley & Co, mille parts,
Perkins, Hedley & Co, mille parts,
S. Schmidt & Zeigler, mille parts,
Bertin, Dreyfus & Co, mille parts,
E. F. Odenheimer, mille parts,
E. Manginne, mille parts,
Wm. H. Sloo, mille parts,
E. J. Pavy & Co, mille parts,

ces spécifiés dans l'article suivant, et sera toujours tenu responsable des parts et dépenses encourues par la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

Lorsque les profits nets seront déposé par assemblée, la somme de trois cent mille dollars, l'excédant pourra être distribué, d'après une année au rachat (dit) en partiel des certificats de profit de chaque année, émis conformément à l'article neuvième. Mais les certificats d'une année ne seront pas rachetés avant que trois cent des années précédentes aient été payés et éteints.

Le Conseil d'Administration aura ensemble, le pouvoir, à l'une de ses réunions annuelles, la majorité des deux tiers de ses membres, de changer et étendre le projet, de manière à exiger une accumulation de profit jusqu'à une somme de six cent mille dollars, pour chaque certificat payable après cette somme atteinte, au rachat des certificats de profit.

ARTICLE DOUZIEME.

Pendant le premier mois après l'expiration du second lundi de janvier mil-huit cent-soixante-neuf, trente mois à dater de l'émission de la première police, et dans le premier mois de chaque année ensuite, les officiers de la Compagnie feront faire, sous serment, et devant un juge de paix de la Louisiane, un tableau général des affaires de la Compagnie, et contenant :

1o. La montant de toutes les primes pendant l'année écoulée, spécialement classées sous le titre de Risques d'incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

2o. Le montant des dépenses de la Compagnie pendant cette année.

3o. Le montant des pertes éprouvées pendant l'année, classées et séparées sous les Risques d'incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

4o. Le balance en caisse, spécifiant le montant en espèces, billets de banque, traites et lettres de change.

Et le montant de toutes autres valeurs, dans ou appartenant à la Compagnie.

A une assemblée générale annuelle à cet effet, après avis préalable durant trente jours, dans deux des journaux publiés en français, en anglais et en espagnol, la Compagnie pourra changer et modifier le présent acte, y faire toutes additions, ou même dissoudre la Compagnie, si cette mesure est approuvée par les votes donnés à cette assemblée générale, ou par des votes de procuration, contenant deux tiers de la valeur totale des intérêts représentés et dûment exercés conformément à la loi.

ARTICLE QUATORZIEME.

A l'expiration du terme de cet acte d'incorporation, ou plus tôt dans le cas prévu par l'article 13ème, trois commissaires seront nommés par le Conseil d'Administration, pour faire le règlement des affaires de la Compagnie, leur rendre compte et faire toutes additions, ou même dissoudre la Compagnie, si cette mesure est approuvée par les votes donnés à cette assemblée générale, ou par des votes de procuration, contenant deux tiers de la valeur totale des intérêts représentés et dûment exercés conformément à la loi.

ARTICLE QUINZIEME.

Outre leur part de profits dans les affaires de la Compagnie, les souscripteurs au présent acte auront droit, pour la première année, à une commission de dix pour cent sur tout ce qu'ils feront souscrire au présent acte, et ils auront droit